

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/000279**
n°de gestion : **1957B00003**
n°SIREN : **775 644 867 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
07/02/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

CEPOVETT société par actions simplifiée

150 Ancienne Route de Beaujeu 69400 Gleize -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25/01/2007 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification relative aux dirigeants d'une société de personnes

CEPOVETT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6.000.000 Euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu
69400 GLEIZE
775 644 867 RCS VILLEFRANCHE-TARARE
SIRET : 775 644 867 001 00

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JANVIER 2007**

L'an deux mille sept,
Et le vingt cinq janvier, à 10 heures 30,

Les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président, par lettre adressée à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel SANDJIAN, Président.

Monsieur Daniel SANDJIAN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le secrétaire, permet de constater que les actionnaires présents possèdent ou représentent :

30.700 actions en pleine propriété, 6.100 actions en usufruit et 19.978 actions en nue-propriété sur les 54.758 composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport de gestion auquel sont annexés les documents prescrits par la loi et notamment les comptes annuels, leurs annexes, et le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau des filiales et participations,
- les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare que le rapport de gestion, le projet de résolutions ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 août 2006,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice, et sur les opérations visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,**

- Approbation du bilan et des comptes, quitus au Président, affectation des résultats,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Renouvellement du mandat des Directeurs Généraux,
- Nomination de co-commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture de son rapport sur la marche de la Société pendant l'exercice, et des documents annexés à ce rapport.

Lecture est donnée du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION SUR LES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 août 2006 et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus de son mandat, pour l'exercice écoulé, au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*.

RESOLUTION SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité*.

RESOLUTION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président, savoir :

• Dividendes.....	602.338,00 Euros
• Et le solde, soit	834.687,36 Euros
à la "Réserve Ordinaire"	-----
TOTAL EGAL AU BENEFICE.....	<u>1.437.025,36 Euros</u>

Le dividende est de 11 Euros par action.

Le montant des dividendes précités est éligible à l'abattement de 40%.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

- 2003 : 10,00 Euros par action,
- 2004 : 11,00 Euros par action,
- 2005 : 11,00 Euros par action.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité* -
étant précisé que le droit de vote, pour cette résolution, appartient à l'usufruitier.

RESOLUTION SUR LE RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de Monsieur Michel SANDJIAN, Président, vient à expiration à ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de trois années, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité* -

RESOLUTION SUR LE RENOUELEMENT DU MANDAT DES DIRECTEURS GENERAUX

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de chacun de Monsieur Daniel SANDJIAN et de Monsieur Nicolas SANDJIAN, Directeurs Généraux, viennent à expiration à ce jour, renouvelle ces mandats pour une période de trois années, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité* -

RESOLUTION SUR LA NOMINATION DE CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, décide de nommer :

- **la SARL AUDITEURS CONSULTANTS GOUDARD ASSOCIES**, dont le siège est à BELLEVILLE (69220) 3 rue de la Charbonnière,
aux fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire,
- **Monsieur Fabrice GOUDARD**, domicilié à BELLEVILLE (69220) 3 rue de la Charbonnière,
aux fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant,

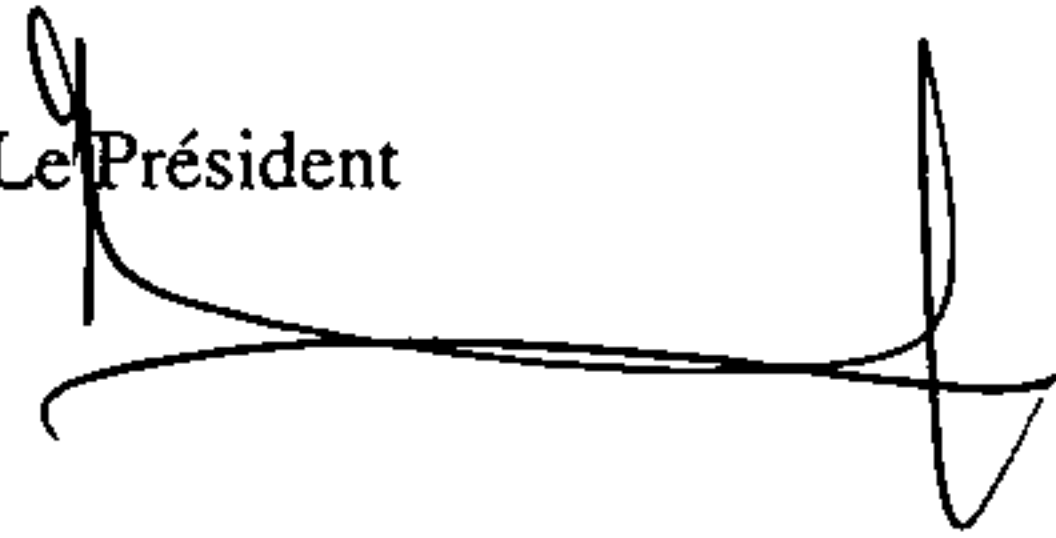
et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée *à l'unanimité* -

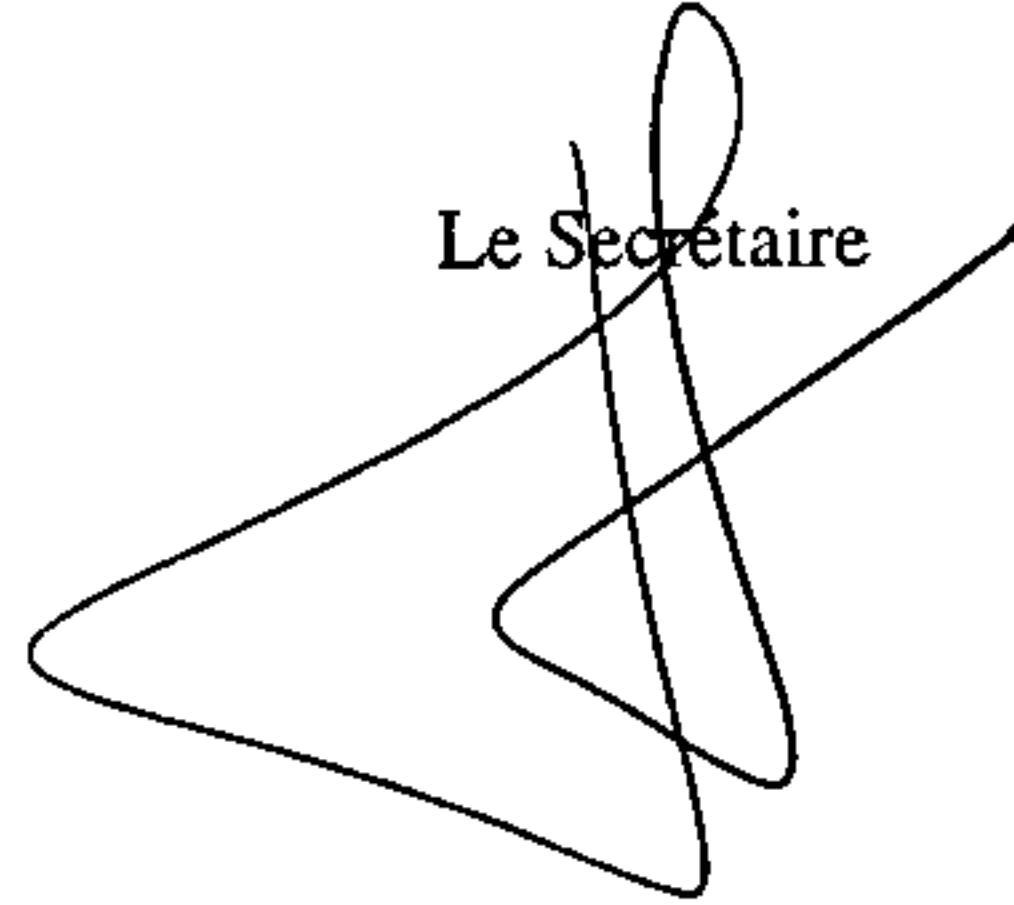
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape with a long horizontal stroke.